

WIZERNES



Réuni le 11 Juin 2018 sous la présidence de Monsieur Daniel HERBERT, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Accueils de Loisirs -

Il est décidé pour l'année 2018, de renouveler d'une part l'adhésion de la Commune à l'association "Camp de Vacances des Bruyères" afin de permettre aux enfants de la Commune de fréquenter les accueils de loisirs organisés par cette association, et d'autre part la participation financière de la Commune pour les enfants wizernois qui fréquenteront le Centre de Loisirs "La Ruche" à Hallines, à hauteur de 4,70 € par jour de présence pour chaque accueil de loisirs.

- Garderie du groupe scolaire -

Le règlement est modifié du fait de la non mise en place d'une garderie le mercredi.

PERSONNEL

- Prise en charge du permis de conduire d'un agent -

Il est décidé de prendre en charge les frais de permis de conduire BE d'un agent affecté au service espaces verts.

TRAVAUX

- Travaux de rénovation et de mise aux normes BBC de la salle Emile Zola -

Suite à la consultation lancée et à la réunion de la commission d'appel d'offres, il est décidé d'attribuer les marchés pour 3 lots sur 10, et de recourir à la procédure négociée pour les autres. Le Maire et l'adjoint aux travaux sont autorisés à signer tous documents dans le cadre de ces marchés.

URBANISME

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal -

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme du pôle territorial de Longuenesse.

- Projet de déclassement et de classement de la rue de Blendecques -

Conformément au schéma du réseau routier départemental, le conseil municipal émet un avis favorable au déclassement de la route départementale rue de Blendecques sur une longueur de 575 ml, après remise en état de la couche de roulement de la chaussée, et à son intégration dans le domaine public communal.

FINANCES

- Services généraux et budget annexe du Val de Wisques - Compte administratif et compte de gestion du Receveur Municipal -

Les comptes de gestion du Receveur, conformes aux écritures de la comptabilité administrative, sont adoptés.

L'examen des comptes administratifs 2017 du budget annexe du Val de Wisques et du budget général, font apparaître les résultats suivants :

Budget Annexe

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	2 676 388,79 €	1 079 185,30 €
Dépenses de l'exercice	2 050 388,79 €	1 509 129,47 €
Résultat antérieur	62 819,52 €	0,00 €
Résultat de clôture	688 819,52 €	- 429 944,17 €

Budget général

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice	2 867 501,51 €	1 433 037,29 €
Dépenses de l'exercice	2 493 359,48 €	1 061 493,80 €
Résultat antérieur	436 522,47 €	12 305,29 €
Résultat de clôture	808 664,50 €	383 847,78 €

Affectation des résultats

Budget annexe

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement en totalité au compte 1068 de la section d'investissement.

Services généraux

Compte tenu des résultats constatés, le Conseil décide d'affecter les crédits inscrits, au titre de l'autofinancement à la section d'investissement à hauteur de 400 000 €, le solde soit 408 664,60 € devenant l'excédent de fonctionnement reporté.

- Budgets Supplémentaires 2018 -

Les budgets supplémentaires suivants sont adoptés.

- Services généraux -

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 905 533,06 € en Investissement, et à 408 664,50 € en Fonctionnement.

- Budget Annexe du Val de Wisques -

Il ne fait apparaître que des crédits en section d'investissement d'un montant de 429 944,17 € en dépenses, et de 688 819,52 € en recettes.

- Cantine scolaire municipale -

Il est décidé de réviser les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2018/2019 et de les porter pour les élèves de primaire et de maternelle à 3,80 € pour les wizernois, à 4,30 € pour les non wizernois. Celui des commensaux est maintenu à 6,00 €.

- **Garderie municipale** -

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, il est décidé de ne pas réviser les tarifs de la garderie et de les maintenir à 1 € la ½ heure et à 0,50 € le ¼ heure, pour la période de 8 h 00 à 8 h 15.

AU TITRE DES INFORMATIONS

Monsieur HERBERT informe que le démarrage des travaux de la Zone d'Aménagement Concertée du Grand Chemin sera retardé d'environ un mois, du fait de la mise en place d'une nouvelle concertation préalable.

Monsieur LYPS rappelle qu'un concert sera donné par l'Harmonie Municipale à l'occasion de la fête de la musique le 21 Juin à la salle des fêtes, et que leur concert de gala aura lieu le dimanche 16 Juin.

Monsieur SACÉPÉ fait part du démarrage des travaux d'aménagement de places de parking rue Denis Cordonnier, et de la fermeture de la Route Départementale 928 pendant la période du 1^{er} Juillet au 31 Août 2018 pour réfection complète de la voie, des feux tricolores jusqu'au passage à niveau.

AU TITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Suite au projet de schéma de collecte des déchets qui sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2019 sur l'ensemble de l'intercommunalité, il est décidé de maintenir le ramassage des déchets verts en porte à porte, qui existe sur la commune depuis plus de 20 ans. Monsieur HERBERT précise toutefois que ce projet prévoit le ramassage des encombrants une seule fois par an, avec la possibilité pour les habitants de solliciter une collecte pour un coût forfaitaire de 20 € HT par passage.

Le Maire,



Daniel HERBERT